

Bayeux, le 16 septembre 2026

CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL

Cher (e) Collègue,

Le prochain Comité Syndical est convoqué le :

Lundi 05 octobre 2026

à 18h00

au 1 rue Marcel Fauvel – Bayeux (salle du 1^{er} étage)

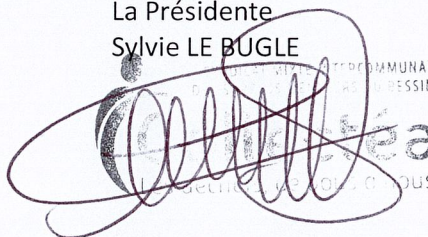
Nous vous informons que nos statuts ont changé (arrêté préfectoral du 16/03/2020) et qu'il n'y a plus de délégués suppléants. Donc en cas d'indisponibilité du titulaire, il est recommandé de nous informer ou, accessoirement, nous envoyer le pouvoir ci-dessous qui présente l'inconvénient éventuel de ne pas assurer la représentation effective de votre collectivité. Il est rappelé que le calcul du quorum ne prend en compte que le délégué titulaire. Le Maire d'une commune ne peut remplacer le délégué (sauf dans le cas prévu à l'article 5212-10 du CGCT). Quand le quorum est atteint, un pouvoir peut être donné à un autre délégué présent.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Modification des statuts de COLLECTEA – Article 8
3. Présentation du rapport annuel 2025 du SEROC
4. Exonérations de TEOM – 2027
5. Abaissement du seuil applicable à la redevance spéciale (RS)
6. Création d'un emploi de gestionnaire en charge de la redevance spéciale et de la facturation
7. Retrait de la délibération n°2026-024 du 26/06/2026 relative au RIFSEEP
8. Réexamen du RIFSEEP à la suite des observations de la Préfecture
9. Mise à jour du règlement interne des marchés publics
10. Questions diverses

Nous comptons sur votre présence, et vous prions d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Présidente
Sylvie LE BUGLE



✂

POUVOIR

Je soussigné....., délégué de la communauté de communes de....., donne pouvoir à....., délégué(e) de la communauté de communes de....., pour me représenter au Comité Syndical de COLLECTEA le **Lundi 05 octobre 2026** pour voter en mon nom.

Le

Signature du délégué (e)